

Un projet citoyen



Des panneaux solaires sur le toit de la nouvelle déchetterie Recyparc de Saint-Louis Agglo

Vous aussi, soyez acteurs !



Et le groupe local



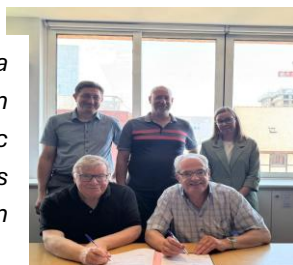
**Présentent le projet d'installation d'une
Centrale photovoltaïque citoyenne à Hésingue-Blotzheim
Elle sera la 16ème réalisation de notre coopérative**

Eléments techniques :

- 186 modules de 455Wc de la marque Voltec Solar- production annuelle env. 87000kWh.
- Onduleur Fronius Argeno
- Injection sur un réseau géré par Primeo Energies
- Exploitation sous forme d'autoconsommation collective
- Mise en service prévue en novembre-décembre 2026



*Signature de la
convention
d'occupation avec
Saint-Louis
Agglomération*



Données financières :

Montant des Investissements : 114.000€

Plan de Financement :

- Apport nouveaux Actionnaires 20.000€
- Avances en Comptes Courants Associés 30.000€ (*)
- Subventions Régionales : 24.000€
- Financement Bancaire : 40.000€

Soutenez ce projet citoyen en :

- **Souscrivait des actions** de la coopérative ([lien avec « Devenir actionnaire coopérateur »](#))
- (*) En étant déjà actionnaire : **ouvrir un compte courant d'associés.**

Le recours aux comptes courants d'associés permet de diminuer d'autant le recours à des financements bancaires et permet :

- à la coopérative d'économiser sur ses frais financiers près de 11.000€
- aux souscripteurs des comptes courants d'associés d'améliorer de 2.500€ la rentabilité de leur épargne par rapport à un placement sur un livret A

[\(lien avec présentation des CCA\)](#)

Intérêts du projet :

- L'implication de citoyens locaux au travers du collectif EC3F : un groupe constitué en 2023, par des habitants de la région des 3 Frontières
- Le partenariat avec la communauté des communes de l'agglomération de Saint-Louis
- L'autoconsommation au bénéfice des entreprises et des particuliers,



Encart à insérer dans la page « Comptes Courants d'Associés » « Projet recyparc » avant le pavé « Présentation du projet » :

Le plan de d'exploitation de cette centrale photovoltaïque prévoit un excédent de trésorerie à compter de la 2^{ème} année permettant le remboursement des comptes courants d'associés pendant 8 ans et un excédent d'exploitation à compter de la 9^{ème} année.